

# REGLEMENT CHASSE AU TRESOR

## 15 OCTOBRE 2017

### *PARTEZ SUR LES TRACES DE CELEBRES PERSONNAGES AMERICAINS !*

#### **Article 1**

##### **Organisateur / Période du jeu**

L'association Visit USA Committee / France, Office du Tourisme des Etats-Unis en France, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1996, dont le siège social est situé au 31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, organise une chasse au trésor à travers Paris le 15 octobre 2017 de 13h00 à 18h00. Ce jeu concours est gratuit, sans obligation d'achat. Les modalités de ce jeu sont décrites dans le présent règlement affiché sur le site internet <http://www.office-tourisme-usa.com/etat/nevada/chasse-au-tresor-usa>, disponible au départ et à l'arrivée de la chasse au trésor sur simple demande auprès des organisateurs.

Le Visit USA Committee / France se réserve le droit d'écourter ou d'annuler la Chasse au Trésor du 15 octobre 2017 si les circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligeaient. Sa responsabilité ne pourrait dans ce cas être engagée.

#### **Article 2**

##### **Règlement**

Le présent règlement du jeu s'adresse, à titre gratuit, à toutes les personnes participant à la chasse au trésor intitulée « *Partez sur les traces de célèbres personnages américains* » du 15 octobre 2017.

L'adresse officielle du jeu est :  
Visit USA Committee / France  
c/o Le Cercle des Vacances  
31 avenue de l'Opéra  
75001 Paris - FRANCE  
(bureau fermé au public)

Le simple fait de participer à la chasse au trésor seul ou en équipe implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant et son équipe.

#### **Article 3**

##### **Participants**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, aux mineurs de plus de 16 ans non accompagnés, et aux mineurs de moins de 16 ans accompagnés d'une personne majeure.

Les mineurs de plus de 16 ans devront fournir une autorisation préalable d'un de leurs parents ou de leur tuteur pour participer à cette chasse au trésor. Les organisateurs pourront demander une pièce

d'identité aux participants ainsi que ladite autorisation parentale à tous mineurs non accompagnés de plus de 16 ans.

La chasse au trésor du 15 octobre 2017 est ouverte à tous. Cependant, les personnes à mobilité réduite pourraient rencontrer des difficultés sur les 2 parcours : trottoirs/passages trop étroits, escaliers, etc. Nous invitons donc les personnes à mobilité réduite, en fauteuil roulant ou avec poussette à opter pour le parcours « Familles », un peu plus adapté que le parcours « Adultes ».

Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses nom, prénom, numéro(s) de téléphone, adresse e-mail indiqués par elle-même ou enregistrés automatiquement. En cas de contestation, seuls les listings du Visit USA Committee / France feront foi.

Les personnes ayant fourni des informations incomplètes, illisibles, inexacts ou mensongères seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours.

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement par chacun des participants. La participation à la chasse au trésor implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants. Le non-respect de ce règlement ou toute mauvaise conduite entraînera l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

La chasse au trésor a été conçue dans un respect de la loi et des réglementations imposées par ses partenaires. Par conséquent, les joueurs ne seront, en aucun cas, amenés à pénétrer dans des lieux privés ou interdits. Les joueurs devront respecter les règles usuelles de sécurité, la sécurité routière, les lieux visités (restaurants, espaces privés et publics, parcs et jardins, etc.).

Toute détérioration volontaire ou non d'un lieu partenaire par l'un des participants entraînera des frais de dédommagement. Un montant forfaitaire sera alors imputé au participant ayant commis la détérioration.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Les personnes inscrites pourront participer à cette chasse au trésor, seules ou en équipes (familles/amis). Les personnes se présentant seules au point de départ pourront rejoindre une autre équipe sur décision commune entre les 2 parties.

Les membres du personnel et du Conseil d'Administration du Visit USA Committee / France, le personnel de la société Ma Langue Au Chat (prestataire choisi pour collaborer à l'organisation de l'événement), de leurs partenaires, sponsors et de leurs sous-traitants, ainsi que toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours ne pourront participer au tirage au sort.

Les participants autorisent les sociétés organisatrices à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication erronée entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

## **Article 4**

### **Principes du jeu**

Cette chasse au trésor est libre et gratuite. L'inscription officielle se fera le 15 octobre 2017 au Renoma Café Gallery, 32 avenue George V à Paris entre 13h00 et 15h00 (heure de Paris).

- 1) Pour participer à la chasse au trésor du 15 octobre 2017 intitulée « *Partez sur les traces de célèbres personnages américains* », les participants devront se présenter au restaurant Renoma Café Gallery, situé au 32 avenue George V – 75008 Paris – France, le 15 octobre 2017 entre 13h00 et 15h00 (heure de Paris).
- 2) Au point d'accueil, vous devrez vous enregistrer et retirer le carnet de route de votre choix selon le parcours choisi. 600 carnets de jeu seront disponibles (300 carnets « parcours adultes » et 300 carnets « parcours enfants »).
- 3) Une équipe est constituée de 1 à 6 personnes.  
Un carnet de jeu sera remis par équipe de 1 à 4 personnes. Deux carnets de jeu seront remis par équipe de 5 à 6 personnes. Tous les membres d'une même équipe suivront le parcours choisi au préalable.
- 4) Deux parcours vous seront proposés. L'intrigue sera commune mais le niveau de difficulté ne sera pas le même. Le premier parcours, plus simple, s'adressera en priorité aux familles avec enfants. Le second parcours s'adressera plutôt aux adultes. Le point d'arrivée sera le même pour tout le monde.
- 5) La chasse au trésor se fera à l'aide du carnet de route (support papier remis au départ) mais pour certaines étapes, un smartphone sera nécessaire car vous devrez vous connecter à Internet pour résoudre les énigmes. Seules les personnes disposant d'un smartphone pourront résoudre la totalité des énigmes.
- 6) Grâce aux indices trouvés et aux énigmes résolues, toutes les équipes découvriront le lieu d'arrivée qui sera le même pour tous les participants. Ils devront trouver le mot de passe qui leur permettra de recevoir un coupon-réponse à insérer dans l'urne. Chaque personne de l'équipe recevra un coupon qu'il devra compléter avec ses nom, prénom, téléphone, email, acception ou non de recevoir des informations de la part de l'Office du Tourisme des USA et de Ma Langue au Chat. Ainsi, pour une famille de 2 adultes et 2 enfants, l'équipe se verra remettre 4 COUPONS REPONSE.
- 7) Les bulletins déposés dans l'urne devront être complétés entièrement et de façon lisible pour pouvoir participer au tirage au sort. Une personne par équipe maximum pourra prétendre à un prix.
- 8) La chasse au trésor n'est pas chronométrée. Le tirage au sort ne se fera pas en fonction de l'horaire d'arrivée ni du temps consacré à la chasse au trésor. Cependant, l'arrivée au point final devra se faire avant 17h00.
- 9) Le jeu concours sera clos à 17h00. Le tirage au sort sera fait sur Facebook en live le 16 octobre à 15h00.

## **Article 5**

### **Description des lots**

Seront offerts pour cette chasse au trésor :

#### **Lot n° 1 :**

2 billets d'avion aller-retour offerts par la compagnie aérienne United Airlines  
1 circuit accompagné de 11 jours / 9 nuits dans l'Ouest américain pour 2 personnes offert par Vacances Transat  
Valeur du lot : 5300€

#### **Lot n°2**

2 places pour la comédie musicale Grease – Coupe de champagne offerte  
1 sac cadeau Office du Tourisme des USA et ses partenaires  
Valeur du lot : 220€

**Lot n°3**

2 places pour la comédie musicale Grease  
1 sac cadeau Office du Tourisme des USA et ses partenaires  
Valeur du lot : 200€

**Lots n°4 et 5**

1 bon repas pour 2 personnes au Hard Rock Café Paris  
1 sac cadeau Office du Tourisme des USA et ses partenaires  
Valeur d'un lot : 120€

**Lots N°6 à 10**

1 sac cadeau Office du Tourisme des USA et ses partenaires  
Valeur d'un lot: 25€

Si ces lots n'étaient pas disponibles pour quelque raison que ce soit, des lots de valeurs équivalentes seraient proposés aux gagnants.

Les lots ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuels liés à leur jouissance ou à leur utilisation.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer les lots attribués par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

**Article 6****Remise des lots**

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi les participants arrivés au bout du parcours avant la clôture du jeu et ayant remis leur coupon dans l'urne. Le tirage au sort aura lieu à l'issue du jeu le 15 octobre 2017 entre 17h15 et 18h00 (dates et horaires non contractuels).

La remise des lots et des bons d'échange se fera sur place, au point d'arrivée. Une pièce d'identité sera demandée aux gagnants pour la délivrance des lots.

En acceptant leurs lots, les gagnants autorisent l'Office du Tourisme des Etats-Unis et ses partenaires à utiliser leurs nom, prénom et image dans toutes leurs communications liée à la chasse au trésor sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Si le lot n°1 était gagné par une personne de moins de 18 ans, le mineur devrait voyager obligatoirement avec un représentant légal de plus de 21 ans.

**Article 7****Données personnelles**

Les informations communiquées au cours du jeu feront l'objet d'un traitement informatique. Ces informations sont destinées à l'usage interne de l'association Visit USA Committee / France.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants peuvent demander à ne pas figurer dans le fichier ainsi créé.

Les participants disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, qui pourra être exercé auprès de l'organisateur.

Les photos téléchargées par les participants sur les réseaux sociaux pourront être réutilisées par le Visit USA Committee / France dans le cadre de la promotion du jeu concours.

Le simple fait de participer à la chasse au trésor du 15 octobre 2017 implique le fait que les participants autorisent le Visit USA Committee / France à republier les photos de l'événement sur le site internet, les réseaux sociaux ou tout autre support de communication affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération.

De plus, les participants reconnaissent que les joueurs n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

## **Article 8**

### **Modération des photos**

Les photos liées à la chasse au trésor du 15 octobre 2017, mises en ligne sur internet ou les réseaux devront respecter les Lois et Règlements du droit français.

Le participant devra être l'auteur de la photo qu'il poste dans le cadre du Jeu-Concours.

Les photos et titres associés devront être destinés à tout public et ne devront en aucun cas être contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Notamment, elles ne devront en aucun cas présenter un caractère raciste ou antisémite, et de manière générale ne pas porter atteinte à l'honneur, à la décence ni à la dignité des personnes physiques ou morales, quelles qu'elles soient. L'attention des Participants est particulièrement attirée sur la représentation d'un enfant sur leur photographie qui ne devra pas mettre en scène l'enfant dans une situation susceptible de le dévaloriser ou de porter atteinte à son intégrité physique ou morale.

De même, les photos devront respecter les droits de propriété intellectuelle et ne pas représenter des objets protégés par de tels droits (droit d'auteur, droit des marques, droit des dessins et modèles etc...) ou autres droits (droit à l'image des personnes et des biens).

Les participants garantiront que les photos proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante), qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces photos.

Les participants garantiront qu'ils disposent du consentement du ou des représentants légaux de l'enfant physiquement reconnaissable ou identifiable sur leur photo, et le cas échéant qu'ils sont autorisés à utiliser l'image ou tout autre droit de la personnalité, ainsi que tout élément de la vie privée de personnes tierces (en l'espèce de l'enfant concerné), sur leur photo.

Le participant fait son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation de la photo (et/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir) et assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant. De façon générale, les participants garantissent la société organisatrice du Jeu-concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris.

## **Article 9**

### **Droit de propriété littéraire et artistique**

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, le Visit USA Committee / France ne peut être tenu responsables en cas de réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif :

Au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

## **Article 10**

### **Responsabilité**

La société organisatrice se réserve en outre, le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le présent jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignaient et ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait. Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé auprès de la SCP Charbit Ruth Adjoute Laurent, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 Marseille Cedex 20, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande du dit règlement.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de dysfonctionnement des envois des entreprises ayant assuré l'acheminement.

De même, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, la connexion Internet du participant était interrompue ou si le participant n'avait pas pu se connecter à Internet (pour quelque raison que ce soit) durant la période du jeu.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'éliminer un candidat dans le cas de dysfonctionnements techniques.

De même, elle se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

## **Article 11**

### **Huissier de justice**

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et a compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via depotjeux auprès de la SCP Charbit Ruth Adjoute Laurent, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 Marseille Cedex 20.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de la SCP Charbit Ruth Adjoute Laurent, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 Marseille Cedex 20, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

## **Article 12**

### **Remboursements**

La Chasse au Trésor étant gratuite et sans obligation d'achat, les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur au 15 octobre 2017.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice :  
Visit USA Committee / France  
c/o Le Cercle des Vacances  
31 avenue de l'Opéra  
75001 Paris - FRANCE  
(fermé au public)

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi qu'une lettre faisant l'objet de la demande.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

## **Article 13**

### **Réclamations**

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Ma Langue Au Chat, 58 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris ou par téléphone au 01 44 92 93 94.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Aucune réclamation d'aucune sorte ne pourra intervenir concernant le jeu au-delà d'un délai d'un mois courant, à compter de la clôture du jeu.

Si les informations communiquées par le joueur ne permettent pas de l'informer de son gain ou de le lui faire parvenir, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation à aucun moment.

La société organisatrice est seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement dans son intégralité et la renonciation à tout recours.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée par les Tribunaux compétents selon la loi française.

## **Article 14**

### **Autorisations du participant et garanties**

Autorisations du participant : Les gagnants autorisent à titre gracieux l'utilisation, la reproduction et la représentation des photos transmises dans le cadre du Jeu-concours dans le monde entier, dans la limite de deux ans, sur n'importe quel support. Ils autorisent en outre la société organisatrice à procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires à sa reproduction. Enfin, les gagnants autorisent la société organisatrice à reproduire et/ou faire reproduire les photos des gagnants, sur n'importe quel support.

Les participants s'engagent à faire leur affaire personnelle de toute réclamation et /ou procédure quelles qu'en soient les formes, objet et nature formés contre la société organisatrice et qui se rattacherait directement ou indirectement à la réalisation et / ou l'exploitation de leurs photographies.

Le participant garantit la société organisatrice de tous les dommages et frais qui pourraient résulter d'un éventuel litige avec un tiers à cet égard.

## **Article 15**

### **Acceptation du règlement**

Le règlement présent est disponible :

- sur le site internet du Visit USA Committee / France <http://www.office-tourisme-usa.com/etat/nevada/chasse-au-tresor-usa> jusqu'au 16 octobre 2017 10h00 (heure France métropolitaine).

- au point de départ de la Chasse au Trésor le 15 octobre 2017 de 13h00 à 15h00 et au point d'arrivée de la Chasse au Trésor de 15h00 à 18h00 (heure France métropolitaine).

Le règlement est également disponible gratuitement sur simple demande envoyée à [infos@office-tourisme-usa.com](mailto:infos@office-tourisme-usa.com) (envoi du règlement par email).

La participation à la Chasse au Trésor implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par le Visit USA Committee / France.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

## **Article 16**

### **Adresse postale du jeu :**

Visit USA Committee France  
c/o Le Cercle des Vacances  
31 avenue de l'Opéra  
75001 Paris - FRANCE  
(bureau fermé au public)